

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « ARLON-KIEM»** présenté par le bureau BOITO ARCHITECTES pour le compte de la société anonyme THOMAS ET PIRON LUXEMBOURG

portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous les numéros 784, 784/2949, 789/3021, 789/3351, 789/3352, 789/2099, 797/4276, 801/4075, 801/3502 et 804/2625

prévoyant la construction de 9 logements de type unifamilial, de 84 logements de type collectif, d'une surface de vente maximale de 2.259 m2 ainsi que d'une surface de bureaux maximale de 860 m2

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours.

Le projet de plan d'aménagement particulier est également publié sur le site internet de la commune : www.strassen.lu (rubrique REIDER/AVIS D'URBANISME). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Strassen, le 8 mars 2022

le Bourgmestre,

le Secrétaire,